



SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard : une dynamique démographique soutenue avec 61 300 à 68 400 habitants à l'horizon 2030

Au croisement des aires urbaines de Nîmes, d'Alès, d'Avignon et de Bagnols-sur-Cèze, le territoire du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Uzège Pont-du-Gard est en plein essor démographique grâce à une attractivité résidentielle en hausse. Avec trois arrivées sur le SCoT pour deux départs et une augmentation des naissances, la croissance annuelle de sa population atteint + 1,7 % entre 2007 et 2012, soit + 0,6 point qu'en Languedoc-Roussillon. Captant une population active en provenance particulièrement de territoires voisins, le SCoT offre un lieu de résidence proche de pôles d'emplois. Selon l'évolution du rythme des migrations résidentielles et du solde naturel, ce territoire compterait entre 61 300 et 68 400 habitants d'ici 2030. Le vieillissement des habitants mais aussi l'évolution des modes de vie, comme les séparations plus nombreuses, entraîneraient des besoins accrus en logements, occupés en moyenne par moins de personnes qu'auparavant. Le nombre de résidences principales augmenterait ainsi de + 1,2 % à + 1,8 % d'ici 2030.

Pascale Marasovic, Insee

En 2012, le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard constitué de 48 communes compte 51 400 habitants.

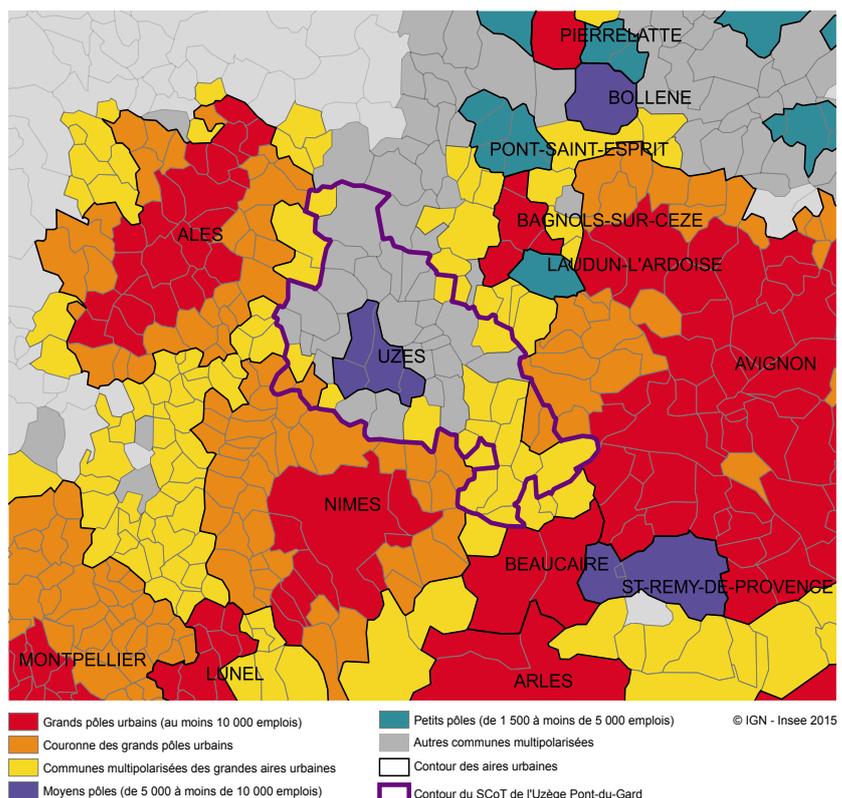
Ce territoire rural au cœur des dynamiques urbaines connaît les effets de la périurbanisation et sa croissance annuelle démographique est de + 1,7 % depuis 2007.

La recherche d'une qualité de vie environnementale et résidentielle, la proximité de pôles d'emplois et les accès rapides aux pôles d'équipements et services sont des facteurs déterminants de son attractivité (figure 1). Dans ce territoire, la forte croissance démographique s'explique à la fois par un nombre plus important des naissances sur les décès (solde naturel) et par des arrivées plus nombreuses que les départs (solde migratoire apparent) (Marasovic, 2015).

Trois nouveaux résidents sur le SCoT pour deux départs

Avec trois arrivées pour deux départs, la croissance démographique du SCoT repose à 80 % sur les migrations

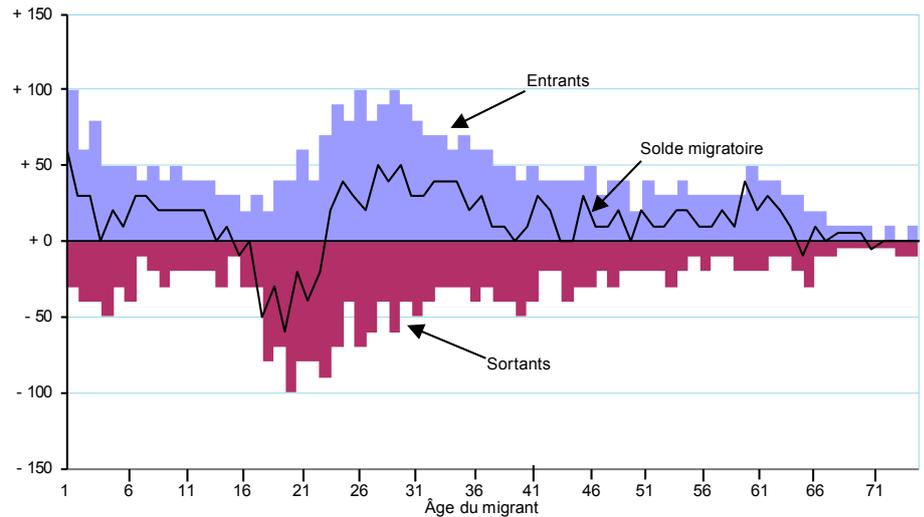
1 Le territoire du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard



résidentielles. Les flux migratoires sont nombreux et excédentaires principalement avec les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France, et plus précisément avec les autres communes du Gard et les départements proches comme le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Le territoire attire principalement une population active. Les couples avec enfants sont sur-représentés dans les nouveaux ménages, ce qui explique l'excédent migratoire pour les classes d'âges de 0 à 15 ans (figure 2). Les jeunes entre 16 et 23 ans, sont plus nombreux à quitter le SCoT qu'à y entrer, motivés par la poursuite de leurs études à l'extérieur du SCoT. Contrairement au reste de la région, le SCoT ne connaît pas de déficit de population pour les 23-28 ans, probablement en raison de la proximité de l'emploi.

2 Migrations résidentielles entre le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard et la France métropolitaine entre 2010 et 2011

unité : nombre



Source : Insee, recensement de la population 2011

Entre 61 300 et 68 400 habitants à l'horizon 2030

En 2030, si les tendances observées sur les comportements migratoires, la fécondité, l'espérance de vie se prolongeaient à l'identique, la population du SCoT compterait 63 500 habitants en 2030, soit 12 100 personnes de plus qu'en 2012 (méthodologie). Comme partout en France, le rythme d'évolution se tasserait, en passant de + 1,7 % par an entre 2007 et 2012 à + 1,2 % par an entre 2012 et 2030, restant cependant élevé. Sur la période transitoire 2012-2020 le rythme de croissance retrouverait celui de la période 1999-2007 de + 1,4 % par an soit + 730 personnes, puis pour les dix années suivantes une évolution plus légère mais toujours forte de + 1,0 % par an (+ 620 personnes) (figure 3).

Des projections de population pour mieux anticiper - SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard -

Le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard de 2008 a permis de maintenir, malgré les crises immobilière et économique, une bonne attractivité en respectant ses valeurs de protection des paysages et du cadre de vie. La vitalité démographique de l'Uzège Pont-du-Gard est un phénomène qui s'inscrit dans le long terme et place ce territoire parmi les plus dynamiques de la région Languedoc-Roussillon. Les communes dans les secteurs ruraux du territoire connaissent des progressions très importantes proportionnellement à leur poids démographique. Aussi, un des premiers enjeux de la révision devra porter sur l'organisation du territoire afin de canaliser la croissance exemplaire du territoire et de hiérarchiser les pôles.

À cet effet, dans le cadre de la révision du SCoT, il est essentiel de connaître les tendances d'évolution démographique du territoire afin d'anticiper son développement. Aussi, cette analyse sur les structures et les dynamiques de la population est déterminante pour comprendre et renforcer l'efficacité des stratégies de développement économique et urbain.

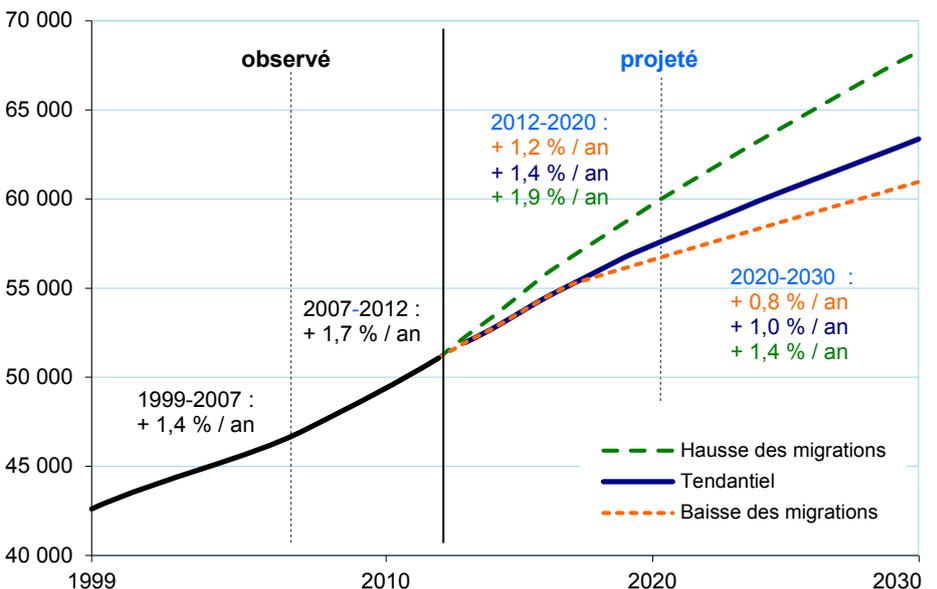
L'arrivée de nouvelles populations sur le territoire est de nature à infléchir les évolutions démographiques en cours. Dans l'avenir, le taux de croissance de la population du SCoT dépendra donc du rythme auquel va se poursuivre la périurbanisation. Pour moduler le scénario tendanciel qui repose sur des tendances passées inchangées, deux autres scénarios testés prennent en compte des comportements migratoires à la baisse ou à la hausse.

Le scénario de « migrations basses » fait l'hypothèse que la hausse de l'attractivité enregistrée entre 2007 et 2012 est épisodique dans son ampleur (+ 1,7 % par an) et que la croissance démographique retrouvera les tendances observées entre 1999 et 2007 (+ 1,4 %).

La fragilité des emplois industriels dans le SCoT, l'allongement et le coût des trajets domicile-travail et les difficultés pour trouver un logement adapté à la taille des

3 Évolution du nombre d'habitants du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard à l'horizon 2030

unité : nombre



Source : Insee, recensements de la population et modèle Omphale 2010

ménages pourraient en effet influencer sur les choix résidentiels des nouvelles populations. Dans cette hypothèse, le SCoT compterait 61 300 habitants en 2030, soit un accroissement total de 9 900 personnes, correspondant à une évolution de + 1,0 % par an sur la période 2012-2030. Le gain annuel en habitants diminuerait au cours de la période : de + 820 personnes entre 2007-2012, il serait de + 670 personnes entre 2012-2020, puis + 460 personnes entre 2020-2030.

Un scénario alternatif, dit de « migrations hautes », fait l'hypothèse que les arrivées de nouvelles populations vont encore s'amplifier entre 2012 et 2030, sous l'effet du renforcement de la périurbanisation, du développement du pôle métropolitain Montpellier-Nîmes-Alès, du maintien des emplois dans le SCoT et d'une offre immobilière et foncière propice. Ainsi, la population du SCoT pourrait encore se renforcer.

Ainsi, le territoire du SCoT compterait 68 400 habitants en 2030, soit un gain de 17 000 habitants, correspondant à une évolution annuelle de + 1,6 % sur la période 2012-2030 (+ 940 habitants chaque année). Dans un premier temps l'évolution annuelle culminerait à + 1 040 personnes entre 2012 et 2020, puis resterait élevée au niveau de + 870 personnes entre 2020 et 2030. Quel que soit le scénario élaboré, mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'accueil d'une population toujours plus nombreuse constitue un enjeu pour le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard.

La part des jeunes dans la population diminue d'ici 2030

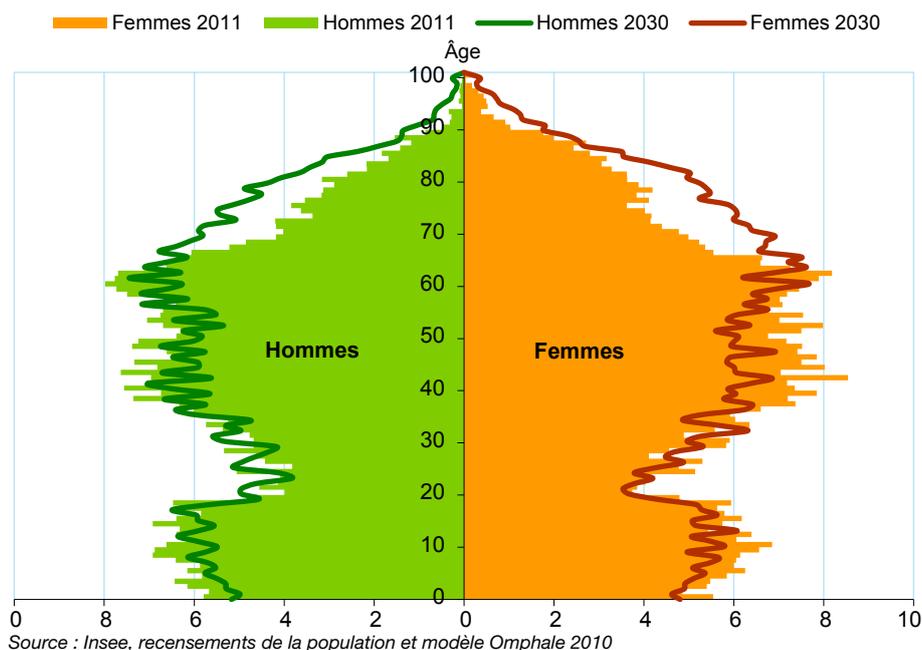
Dans le cas d'un prolongement des tendances passées, la part des moins de 25 ans diminuerait dans le SCoT plus fortement qu'en région, passant de 28,4 % en 2011 à 26,2 % de la population en 2030, perdant ainsi 2,2 points contre 1,9 point en région. À l'horizon 2030, le nombre de jeunes de moins de 25 ans passerait de 14 430 en 2011 à 16 440 en 2030 (figure 4). Ainsi, si en 2011 le territoire compte 93 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans ou plus, ce ratio chutera à 68 en 2030, signe d'un vieillissement notable de la population.

Les 75 ans ou plus de plus en plus nombreux

Dans le SCoT, comme sur l'ensemble du territoire national, la population des seniors va s'accroître avec l'avancement en âge des générations nées après 1945. En 2030, 32 % de la population du SCoT sera âgée de plus de 60 ans contre 26 %

4 Population par sexe et âge du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard en 2011 et 2030 selon le scénario « tendanciel »

unité : pour 1 000 habitants



Source : Insee, recensements de la population et modèle Omphale 2010

en 2011. Le nombre de seniors de 60 ans ou plus devrait passer de 13 200 en 2011 à 20 290 en 2030, soit une hausse de près de 54 %. Cette progression sera encore plus prononcée pour le quatrième âge. En 2030, 7 970 habitants du SCoT devraient avoir fêté leur 75^e anniversaire contre 4 590 en 2011, soit 74 % de plus. Suivant le scénario tendanciel, les personnes de 75 ans ou plus représenteront en 2030 13 % de la population du SCoT, soit 4 points de plus qu'en 2011. Une évolution plus forte qu'en région (+ 3,5 points) mais une proportion qui restera légèrement plus faible (14 %). Ce constat constitue un véritable enjeu en raison de ses conséquences résidentielles et sociales. Le vieillissement

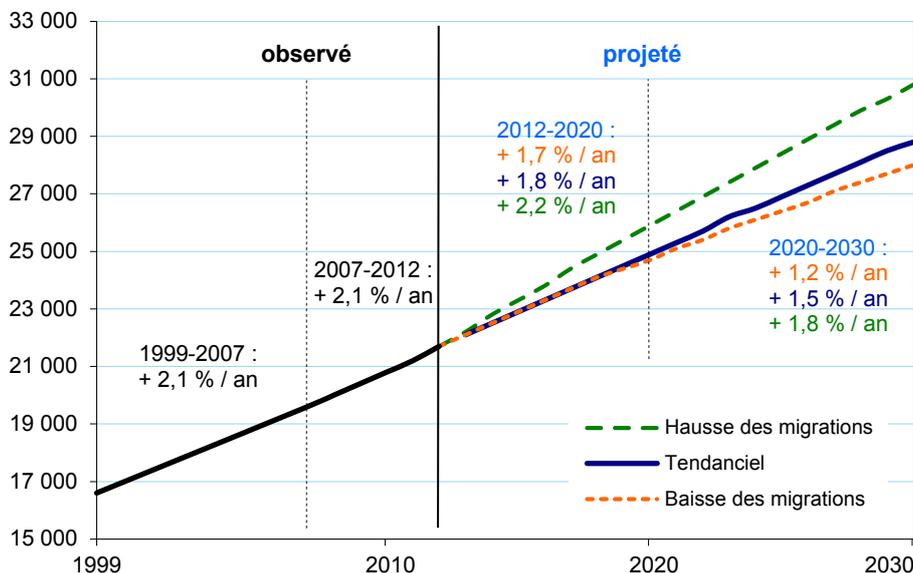
de la population nécessite d'adapter les capacités d'accueil et d'hébergement des personnes très âgées par une offre suffisante sur le territoire pour répondre aux besoins des populations concernées. Des solutions adaptées aux situations de dépendance et le développement de services spécifiques pourront aussi être envisagées.

Entre 28 000 et 30 800 résidences principales à l'horizon 2030

Face à la forte croissance démographique du SCoT, faire face aux besoins potentiels en logements des nouvelles populations, en prenant en compte la gestion des espaces et la maîtrise de l'urbanisation constituerait

5 Évolution du nombre de résidences principales du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard à l'horizon 2030

unité : nombre



Source : Insee, recensements de la population et modèle Omphale 2010

Méthodologie

Projections de population - Présentation du modèle et des scénarios

L'Insee a réalisé à l'horizon 2030 des projections de population sur la zone de l'étude à l'aide du modèle « OMPHALE 2010 ». Ce modèle applique des quotients d'émigration bi-localisés et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes, pour chaque sexe et âge. Les divers quotients sont déterminés à partir des tendances de fécondité, de mortalité et de migrations observées par le passé. Les projections de population se basent sur le Recensement de la population de 2007.

Les hypothèses du scénario « central » sont :

- L'espérance de vie à la naissance augmenterait au même rythme qu'en France métropolitaine où elle atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040. En 2007, elle était de 77,1 pour les hommes et de 84,1 ans pour les femmes ;
- Fécondité : les taux de fécondité du SCoT sont maintenus à leur niveau de 2007 ;
- Migrations : les quotients migratoires avec les autres régions de France, calculés entre 2000 et 2008, sont supposés constants ;

Pour les échanges avec l'étranger (y compris hors Europe), l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000 personnes par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département.

Dans le cadre de cette étude, le **scénario « tendanciel »** s'appuie sur le scénario « central » tout en prenant en compte les données de population de 2012. Les comportements migratoires ont subi des évolutions après 2007, hausse des arrivées de 15 % entre 2007 et 2012 avec le reste du Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, et l'Hérault. Ce comportement a été prolongé jusqu'en 2030 dans ce scénario.

Une projection n'est pas une prévision. Les grandeurs économiques susceptibles d'influer sur les comportements de migration et de cohabitation (emplois, revenus des ménages, prix des logements, taux d'intérêt, aides à la pierre, aides à la personne...) sont-elles aussi – implicitement – supposées évoluer tendanciellement.

Dans le **scénario de « migrations hautes »**, les arrivées dans le SCoT en provenance du reste du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Rhône et de l'Île-de-France augmenteraient de 20 %, entre 2012 et 2030. Ce scénario suppose la réussite en terme d'attractivité économique de la grande métropole allant de Montpellier-Nîmes-Alès et un différentiel du coût du foncier qui serait toujours à l'avantage du SCoT.

Dans le **scénario de « migrations basses »**, les arrivées dans le SCoT en provenance du reste du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône augmentées de 15 % entre 2007 et 2012 sont ponctuelles et ne perdurent pas au-delà de 2012. Ce scénario fait l'hypothèse que l'allongement des trajets domicile-travail, le coût des déplacements et la fragilité des emplois industriels dans le SCoT altère la qualité de vie du territoire et freine l'attractivité. Il suppose aussi une congestion autoroutière accrue et une hausse du coût de l'énergie qui limiteraient l'installation des ménages loin de leur lieu de travail.

Projection de résidences principales

Pour projeter le nombre de ménages et donc de résidences principales, la population issue des projections par sexe et âge est ventilée par mode de cohabitation : enfants, adultes en couple (avec ou sans enfants), parents d'une famille monoparentale, personnes seules, personnes hors familles (colocation par exemple), population hors ménages (collectivités par exemple). Un taux de personnes de référence est appliqué à cette population répartie par mode de cohabitation pour passer des personnes aux ménages.

un enjeu de développement durable pour le SCoT. À l'horizon 2030, si les tendances démographiques passées se prolongeaient, le parc de logement du SCoT augmenterait de 7 100 résidences principales supplémentaires par rapport à 2012, soit + 400 par an, pour couvrir les besoins des ménages (figure 5). En fonction des trois scénarios, le nombre de résidences principales serait compris entre 28 000 et 30 800. L'évolution annuelle comprise entre + 1,2 % et + 1,8 % par an serait, dans tous les cas, supérieure à celle de la région Languedoc-Roussillon, estimée à + 1,1 % selon le scénario tendanciel.

Au-delà du nombre de résidences principales correspondant à la population, l'adéquation de l'offre avec la structure des ménages de plus en plus petits représente un autre enjeu. Sous l'effet de l'attractivité, de la décohabitation, et de l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de ménages augmente et avec lui, le nombre de personnes vivant seules. Comme partout, la part des personnes seules dans la structure des ménages va s'amplifier pour passer de 28 % à 36 %. Les couples resteront de peu majoritaires (52 %) avec une perte de 9 points par rapport à 2011. En moyenne le nombre de personne par résidence principale diminuera, de 2,3 personnes en 2011 à 2,2 personnes en 2030. ■

Définitions

Un **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) est un document de planification introduit par la loi Solidarité Renouvellement Urbains -S.R.U.- de décembre 2000. Il a une portée réglementaire. Il traduit un projet de territoire, sur un périmètre librement choisi, qui repose sur des grands objectifs souhaités par les élus.

Le document vise la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales et nationales : de l'environnement, de l'habitat, des déplacements, de développement économique, des équipements et des services. La loi Engagement National pour l'Environnement (loi Grenelle 2) de juillet 2010 est venue renforcer les SCoT de même que la loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) du 26 mars 2014.

Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II de Montmorency
CS 27464
34064 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :

Christian Toulet

Rédaction en chef :

Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625

© insee 2015

Pour en savoir plus

- Marasovic P., « SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard, un territoire à double visage : industriel et résidentiel », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°16, septembre 2015
- Dadoun C., « Les cantons de Beaucaire, d'Aramon et de Villeneuve-Lès-Avignon : deux réalités économiques et sociales », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse* n°5, septembre 2013
- Canonéro B., Gidrol J.C., « Perspectives démographiques et de résidences principales en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse* n°2, février 2014
- Davoult G., Méon A., Riou S., « SCoT du bassin de vie d'Avignon : des déplacements modélisés par les barrières naturelles du Rhône et de la Durance », *Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sud Insee l'essentiel* n°143, septembre 2010





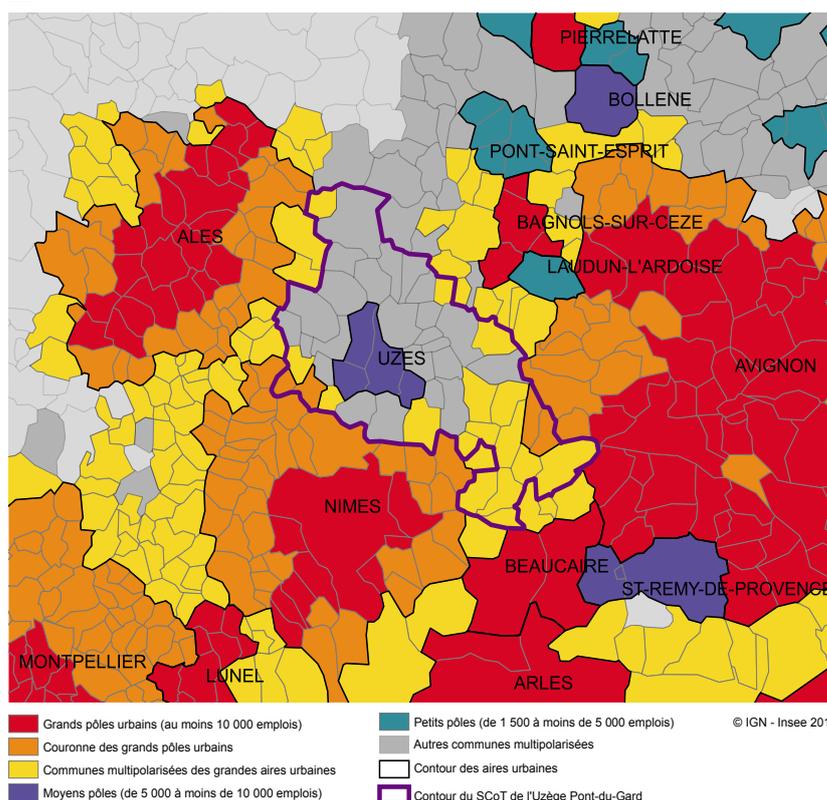
SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard, un territoire à double visage : industriel et résidentiel

Située au carrefour d'Alès, d'Avignon, de Bagnols-sur-Cèze et de Nîmes, la population du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Uzège Pont-du-Gard dispose d'un accès à l'emploi relativement privilégié. Outre cette proximité de pôles d'emploi, le SCoT bénéficie de la présence d'activités industrielles sur son territoire et d'un dynamisme démographique soutenu. Cette croissance de population permet aussi à l'économie présente de se développer et de rattraper son retard. De par la nature de son tissu économique et sa position géographique, les revenus de ses habitants sont en moyenne plus élevés que dans la région. La pauvreté est moins présente. Toutefois, l'offre d'habitat orientée vers de grands logements semble ne pas être en adéquation avec des ménages de plus en plus petits. Un des enjeux pour ce territoire est de proposer une offre de logements adaptée aux nouveaux besoins des populations présentes et futures.

Pascale Marasovic, Insee

Le territoire du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard réunit 48 communes des communautés de communes du Pays d'Uzès et du Pont-du-Gard. C'est un territoire peu densifié de 51 000 habitants en 2011 dont plus de la moitié de sa population est soumise à l'influence de quatre aires urbaines, Alès, Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Nîmes (figure 1). Entre 2006 et 2011, l'emploi dans le SCoT croît au rythme annuel de +1,3 % sur la période, signe d'un certain dynamisme économique. Portées par l'industrie, les activités productives y occupent une place importante comparativement à la région. Majoritairement tournées vers les marchés extérieurs et les entreprises (agriculture, industrie, commerce de gros, services aux entreprises), ces activités regroupent 38 % des emplois du SCoT contre 27 % en région. Avec 12 emplois productifs pour 100 habitants contre 9,8 en Languedoc-Roussillon, la sphère productive apparaît comme un élément notable du paysage économique du SCoT.

1 Le territoire du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard



Source : Insee, Zonage en aires urbaines de 2010

Un secteur industriel bien implanté

Le secteur industriel, bien implanté dans le territoire du SCoT, emploie près d'un salarié sur quatre en 2012 et représente une spécificité économique dans une région peu industrielle. Hérité de la révolution industrielle qui s'est opérée le long de la vallée du Rhône, il bénéficie également de la culture locale de la réglisse.

L'industrie du SCoT est portée pour les trois quarts de l'emploi par trois activités que sont l'industrie pharmaceutique, les industries alimentaires et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. En 2012, 154 établissements emploient 2 700 salariés. Trois établissements de plus de 250 salariés concentrent la moitié des effectifs industriels. Ils sont localisés à Aramon (Sanofi Chimie), Uzès (Haribo-Riclès-Zan) et Remoulins (société Vitembal) (figure 3). Considéré comme un réel atout économique pour l'emploi local, l'emploi industriel pourrait être fragilisé en raison de l'incertitude sur la pérennité de plusieurs grands établissements tels que la centrale de production thermique d'électricité d'Aramon ou de la société Vitembal, spécialisée dans la fabrication d'emballages alimentaires à Remoulins.

Une économie présente peu développée

Tournée vers la satisfaction des populations résidentes ou touristiques, l'économie présente est portée par le dynamisme démographique du territoire du SCoT. Ces emplois progressent entre 2006 et 2011 plus vite qu'en région (+ 10 % contre + 8 %). Pourtant, le nombre d'emplois reste à 19 emplois présents pour 100 habitants, niveau inférieur à la moyenne régionale (26 pour 100 habitants). Ceci s'expliquerait par la présence de grands pôles d'équipements et de services à proximité du SCoT. La petite taille du territoire conjuguée aux réseaux de transports facilitent ainsi leurs accès.

Uzès, principal pôle urbain, est la locomotive du territoire du SCoT en proposant plus de 4 000 emplois présents, hérités pour la plupart de sa position dominante historique. Les cinq principaux secteurs, commerce, construction, enseignement, administration publique et les activités pour la santé humaine et l'hébergement médico-social regroupent 8 800 emplois sur le SCoT, soit la moitié de l'emploi total.

Une offre d'emploi conséquente à moins de 40 km d'Uzès

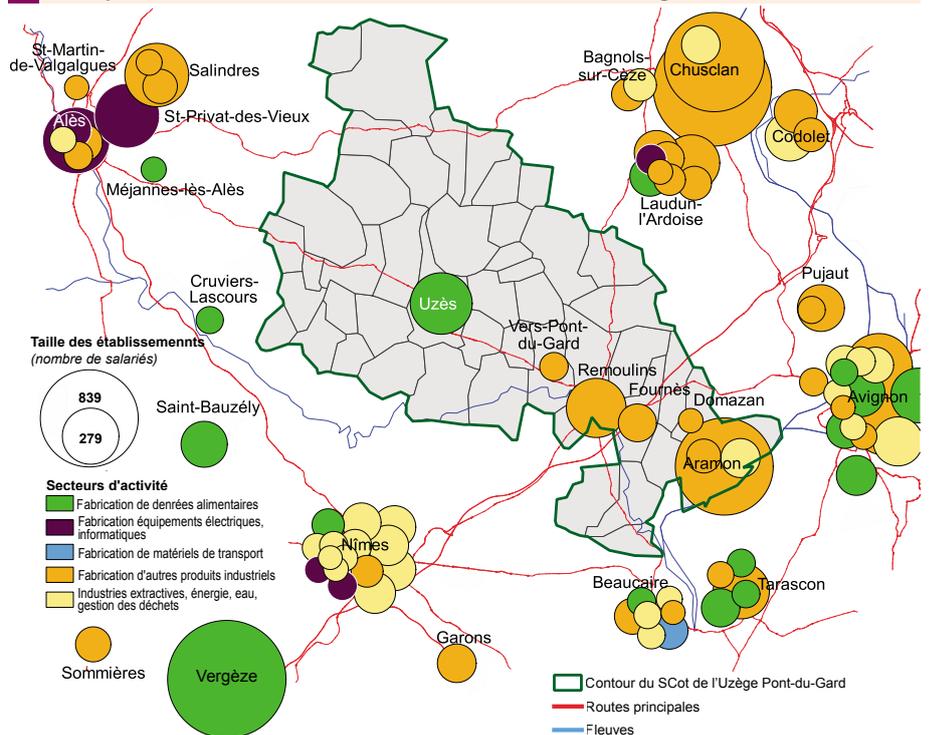
Au centre de quatre grands pôles d'emploi, Alès, Avignon, Nîmes et Bagnols-sur-

2 Chiffres clés du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard

Superficie (en km ²)	694
Population en 2011	50 871
Densité de population (hab/km ²)	73,3
Nombre total de logements	27 939
Part des résidences principales (%)	77,5
Part des résidences secondaires (%)	14,5
Part des logements vacants (%)	7,9
Emploi total (salarié et non salarié)	15 747
dont emploi salarié au lieu de travail (%)	77,6
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	70,8
Taux de chômage des 15-64 ans (%)	13,9
Nombre d'établissements actifs au 31/12/2012	7 140
Part de l'agriculture (%)	17,7
Part de l'industrie (%)	6,0
Part de la construction (%)	13,1
Part du commerce, des transports et des services (%)	52,8
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (%)	10,4
Part des établissements de 1 à 9 salariés (%)	18,2
Part des établissements de 10 salariés ou plus (%)	2,7

Source : Insee, recensement de la population 2011, Clap 2012

3 Principaux établissements industriels dans le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard



Lecture : chaque rond représente un établissement. Sa superficie est proportionnelle à la taille de l'établissement.

Champ : établissements industriels de plus de 50 salariés.

Source : Insee, Clap 2012

© IGN - Insee 2015

Cèze, le territoire du SCoT offre en plus de l'emploi local, l'opportunité aux habitants de trouver un emploi à proximité de leur domicile. C'est le cas pour 8 900 résidents qui travaillent en dehors du territoire du SCoT, soit 45 % des actifs occupés. Pour la moitié d'entre eux, leur emploi est situé à environ 25 km et à 35 minutes de leur domicile. L'offre d'emploi dans le territoire

du SCoT est aussi attractive : 3 emplois localisés dans le SCoT sur 10 sont pourvus par des actifs n'y résidant pas. Chaque jour, 13 800 personnes se croisent aux frontières du SCoT pour travailler, 4 900 y rentrent, 8 900 en sortent. Le territoire structuré par les axes routiers, autoroutier et le réseau de transports d'autocars permet des accès rapides à l'emploi, aux équipements et aux

services présents dans les grands pôles de proximités et participe à l'attractivité des nouveaux résidents.

Des revenus plus élevés et une précarité moins marquée qu'en région

Avec un taux d'emploi plus élevé qu'en région, et des emplois industriels mieux rémunérés, les revenus des foyers fiscaux sont plus élevés dans le territoire du SCoT qu'en région. Le montant moyen annuel est de 23 470 € contre 21 540 € en Languedoc-Roussillon. Les revenus du patrimoine et la situation des retraités, dont plus de la moitié sont d'anciens cadres, chefs d'entreprise ou agriculteurs (54 % contre 46 % en région), participent à la bonne tenue du niveau des revenus. Cependant 7 400 personnes, soit 20 % de la population, vivent avec un bas revenu contre 25 % dans la région. Les familles monoparentales et les personnes seules sont les plus touchées. Comme dans de nombreux territoires de la région, les jeunes de 18 à 24 ans se retrouvent plus souvent en situation de précarité : 27 % d'entre eux sont non insérés, c'est à dire ni étudiant, ni en emploi.

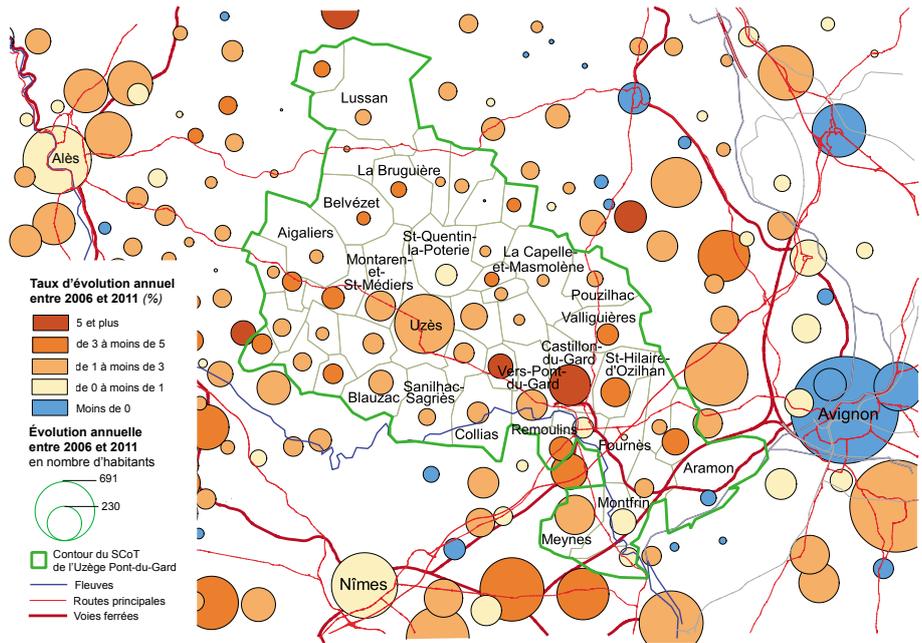
Un territoire rural au cœur des dynamiques urbaines

La dynamique économique du territoire et la recherche d'une qualité de vie influent sur l'attractivité démographique du territoire. Le SCoT accueille les populations de toute la France mais principalement du reste du Gard et des départements voisins. La moitié des nouveaux arrivants sont des actifs en emploi, un arrivant sur quatre un enfant de moins de 14 ans et un arrivant sur dix un retraité. Entre 2010 et 2011, plus du tiers des nouveaux arrivants dans le territoire du SCoT viennent du Gard, et un sur quatre habitait Nîmes en 2010. Parmi ces derniers, la moitié sont en emplois à Nîmes ou à Uzès en 2011.

Une croissance démographique élevée et diffuse sur tout le territoire

Alors que la croissance démographique ralentit entre 2006 et 2011 dans des territoires de SCoTs comparables (*méthodologie*) et en région sous l'effet d'une moindre attractivité, la population du territoire de l'Uzège Pont-du-Gard croît de plus en plus fortement. Elle évolue entre 2006-2011 au rythme de + 1,8 % par an (contre 1,3 % entre 1999 et 2006), celle des SCoTs comparables maintient une croissance de l'ordre de + 0,7 % et celle de la région est de + 1,0 % contre + 1,4 % entre 1999 et 2006.

4 Évolution de population dans le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard entre 2006 et 2011



Source : Insee, recensement de la population 2011 © IGN - Insee 2015

Un territoire particulièrement attractif - SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard -

Le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard, mis en œuvre depuis 2008, entame sa révision dans un contexte territorial modifié. En effet, le territoire de par la réforme des collectivités territoriales est passé de 51 communes à 48. De surcroît, le document a été élaboré dans une période de forte croissance démographique, économique et de construction. Or, les crises immobilière et économique enregistrées au niveau national ont eu des effets au niveau local, modifiant progressivement le contexte territorial, sans pour autant freiner l'attractivité des territoires de l'Uzège et du Pont-du-Gard. Dans ce contexte en pleine mutation, le SCoT est soumis à de nouvelles exigences réglementaires issues de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant « Engagement National pour l'Environnement » dite loi Grenelle 2 et la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour « l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » dite loi ALUR.

Partant de ce postulat, l'enjeu premier va être d'insuffler un nouveau souffle tout en conservant la volonté d'assurer un développement dans le respect de la qualité de vie et des paysages, qui fondent l'identité de ce territoire. Ainsi, pour conserver son attractivité, le SCoT va devoir travailler sur deux grandes thématiques, le développement économique et la hiérarchisation des polarités.

Pour préparer ce nouveau document prospectif, avoir une image précise du territoire en 2008 (date d'approbation du SCoT) et en 2015 est nécessaire. L'analyse de ces deux diagnostics permet de comprendre et de connaître les dynamiques de population, de logement, de consommation foncière et de développement économique afin de proposer des objectifs réalistes et précis pour la structuration de l'évolution du territoire.

En moyenne, le territoire du SCoT gagne + 870 personnes chaque année, contre + 580 personnes entre 1999 et 2006. Cette croissance s'explique par la hausse du solde apparent (excédent des arrivées sur les départs) et du solde naturel (excédent des naissances sur les décès). Le solde apparent contribue à hauteur de + 715 personnes par an. Le solde naturel pour + 155 personnes par an. Dans ce territoire rural au cœur des dynamiques urbaines, le renforcement de

la périurbanisation prend tout son sens. Exceptée Aramon, commune contrainte par son environnement et les risques d'inondations, l'ensemble des communes connaît une augmentation de population.

Parmi les dix communes les plus peuplées du SCoT, Meynes (+ 2,8 %), Vers-Pont-du-Gard (+ 2,3 %), Montaren-et-Saint-Médiers (+ 2,5 %) et surtout Castillon-du-Gard (+ 5,2 %) sont les plus dynamiques (*figure 4*). Remoulins, particulièrement

5 Répartition des ménages par taille de logement dans le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard

Composition du ménage	Taille du logement						Total
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	
Total des ménages	370	1 490	3 700	6 720	5 160	3 970	21 410
<i>dont :</i>							
ménages d'une personne	320	1 110	1 540	1 540	860	540	5 910
ménages de 2 personnes	50	300	1 380	2 620	2 040	1 570	7 960
ménages de 3 personnes	0	60	520	1 230	1 000	660	3 470
ménages de 4 personnes	0	10	190	1 050	860	740	2 850
ménages de 5 personnes	0	10	60	220	310	320	920
ménages de 6 personnes ou plus	0	0	10	60	90	140	300

Source : Insee, recensement de population 2011

dotée en équipements et services, connaît une croissance inférieure à celle du territoire du SCoT (+ 0,7 %).

La moitié des personnes seules vit dans un grand logement

Sur les 5 910 personnes seules, la moitié vit dans un logement de 4 pièces ou plus (figure 5). Sous l'effet de l'attractivité, de l'évolution des modes de vie avec notamment des ménages de plus en plus petits, et de l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de ménages augmente et avec lui, le nombre de personnes vivant seules. Le SCoT compte 435 ménages supplémentaires par an en moyenne, dont 150 de personnes seules. Les couples sans enfants sont aussi plus nombreux, en raison du départ des jeunes des familles et de l'attractivité du territoire pour ces jeunes couples. L'évolution de la structure des ménages justifierait au parc de logements de s'adapter. Or, le parc de 21 410 résidences principales est peu diversifié, comptant 80 % de maisons et près de 70 % de logements de 4 pièces et plus. La taille moyenne des logements y est plus grande qu'en région avec 4,4 pièces par logement contre 3,9 en Languedoc-Roussillon. Si l'habitat individuel est équitablement réparti sur le territoire, le parc collectif et de logement social est principalement localisé dans l'unité urbaine d'Uzès. Cette disparité spatiale en termes de logement influe probablement sur le choix

résidentiel des nouvelles populations.

Une offre de logement à anticiper pour accueillir les nouvelles populations

Entre 2011 et 2013, l'offre de nouveaux logements s'est appuyée sur la construction neuve et sur la réhabilitation du bâti, avec comme exemple la transformation de granges en résidence principale. La hausse du prix du foncier a entraîné la réduction de la superficie des terrains à bâtir pour proposer une gamme de prix adapté aux ressources des ménages et faciliter leur accès à la propriété. Des constructions individuelles sur petites parcelles ont vu le jour au détriment de logements individuels groupés ou collectifs plus rares. À terme, l'accueil des nouvelles populations est un véritable enjeu pour le territoire du SCoT, tant dans la gestion des espaces, la maîtrise de l'urbanisation et la préservation de la qualité de vie de ses habitants. ■

Méthodologie

Une analyse basée sur la comparaison de territoires

Dans le cadre de cette étude, le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard est comparé à un ensemble de SCoTs présentant des caractéristiques similaires. Ce territoire de référence a été construit en choisissant 7 SCoTs de nature comparable : Pays de Falaise (Basse-Normandie), Alsace Bossue (Alsace), Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou (Midi-Pyrénées), Pays de Craon (Pays-de-la-Loire), Pays Noyonnais (Picardie), Pays de Ploermel (Bretagne), SCoT des Coëvrons (Pays-de-la-Loire).

Définitions

Un **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) est un document de planification introduit par la loi Solidarité Renouvellement Urbains -S.R.U.- de décembre 2000. Il a une portée réglementaire. Il traduit un projet de territoire, sur un périmètre librement choisi, qui repose sur des grands objectifs souhaités par les élus.

Le document vise la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales et nationales : de l'environnement, de l'habitat, des déplacements, de développement économique, des équipements et des services. La loi Engagement National pour l'Environnement (loi Grenelle 2) de juillet 2010 est venue renforcer les SCoT de même que la loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme renoué) du 26 mars 2014.

Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II de Montmorency
CS 27464
34064 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :

Christian Toulet

Rédaction en chef :

Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625

© insee 2015

Pour en savoir plus

- Marasovic P., « SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard : une dynamique démographique soutenue avec 61 300 à 68 400 habitants à l'horizon 2030 », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°15, septembre 2015
- Dadoun C., « Les cantons de Beaucaire, d'Aramon et de Villeneuve-Lès-Avignon : deux réalités économiques et sociales », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse* n°5, septembre 2013
- Canonéro B., Gidrol J.C., « Perspectives démographiques et de résidences principales en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse* n°2, février 2014

